



**RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE
CANOË KAYAK**

ANNEXE 9

**Règlement Haut Niveau de
Canoë Kayak**

Table des matières

A9-1 - Le Groupe de suivi Olympique et Paralympique	2
A9 – 1.1 - Rôle du groupe Olympique et Paralympique	2
A9 – 1.2 - Composition du groupe Olympique et Paralympique	2
A9 – 1.3 - Missions du groupe Olympique et Paralympique	2
A9 – 1.4 - Fonctionnement du groupe Olympique et Paralympique	3
A9 – 2 – Le Délégué National Haut Niveau	3
A9 – 2.1 - Rôle du.de la Délégué.e Haut Niveau	3
A9 – 2.2 - Missions du Délégué Haut Niveau	3
A9 – 2.3 - Fonctionnement	3
A9 – 3 – Le Groupe de Suivi Jeunes	4
A9 – 3.1 - Rôle du Groupe de Suivi Jeunes	4
A9 – 3.2 – Composition du Groupe de Suivi Jeunes	4
A9 – 3.3 - Missions du Groupe de Suivi Jeunes	4
A9 – 3.4 - Fonctionnement du Groupe de Suivi Jeunes	4

A9-1 - Le Groupe de suivi Olympique et Paralympique

A9 – 1.1 - Rôle du groupe Olympique et Paralympique

Pour appréhender la stratégie olympique et paralympique de la Fédération et assurer la cohérence entre tous les acteurs des disciplines concernées, notamment les commissions nationales d'activité, il est créé un Groupe de Suivi Olympique et Paralympique (GSOP). De manière exceptionnelle, le Groupe de Suivi Olympique et Paralympique peut se réunir en sous-groupe disciplinaire.

A9 – 1.2 - Composition du groupe Olympique et Paralympique

Le Groupe de Suivi Olympique et Paralympique est composé :

- Du.de la Président.e de la Fédération qui préside les réunions du GSOP ;
- De deux membres du Bureau Exécutif, désignés par le.la Président.e de la Fédération, qui peuvent présider le GSOP en cas d'absence du.de la Président.e de la FFCK ;
- Du.de la Directeur.rice Technique National.e ;
- Du.de la Manager de l'équipe de France olympique et paralympique, assisté le cas échéant des entraîneurs en chef (Head coach) des trois collectifs (course en ligne, slalom, Paracanoë) ;
- Des Président.e.s de commissions nationales d'activités concernées ;
- D'un.e représentant.e des athlètes par collectif (Course en ligne, Slalom, Paracanoë).

A9 – 1.3 - Missions du groupe Olympique et Paralympique

Le Groupe de Suivi Olympique et Paralympique a pour mission de :

- Assurer un lien fort entre l'équipe olympique et paralympique et l'animation sportive nationale ;
- Permettre aux acteurs et actrices des disciplines olympiques et paralympiques de

- collaborer sur un projet commun : « Ambition CK olympique et paralympique » ;
- Émettre chaque année un avis sur la stratégie de l'équipe de France olympique et paralympique, notamment concernant les objectifs, règles de sélection et programme sportif ;
 - Proposer aux Commissions nationales d'activité des évolutions réglementaires favorisant la cohérence de l'animation nationale avec le projet « Ambition CK olympique et paralympique » ;
 - Préparer les textes des motions qui seront transmis par la FFCK à la Fédération Internationale de Canoë ou à l'Association Européenne de Canoë après validation du Bureau Exécutif ;
 - Participer à l'organisation des épreuves de sélection de l'équipe olympique et paralympique ;
 - Entretenir autour de l'équipe olympique et paralympique une dynamique favorable à la performance, notamment en favorisant la présence de la Tribu sur les grandes manifestations internationales.

Pour conserver leur degré d'expertise dans l'accomplissement de leurs missions, les membres du Groupe de Suivi Olympique et Paralympique peuvent participer à des échéances sportives internationales auxquelles sont inscrites les collectifs. Les modalités de participation sont définies dans l'annexe financière. Lors de leurs déplacements, ils peuvent à la demande du.de la Président.e de la Fédération Française de Canoë Kayak, le.la représenter et à la demande du.de la Directeur.rice technique national.e, apporter un soutien logistique au responsable de l'opération.

A9 – 1.4 - Fonctionnement du groupe Olympique et Paralympique

Le Groupe de Suivi Olympique et paralympique se réunit au minimum 2 fois par an, sur proposition du.de la Président.e ou son.sa représentant.e qui établit l'ordre du jour. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu sera diffusé à chaque participant.e.

A9 – 2 – Le Délégué National Haut Niveau

A9 – 2.1 - Rôle du.de la Délégué.e Haut Niveau

Pour appréhender la stratégie des Équipes de France non olympiques et assurer la cohérence entre le Haut Niveau et la pratique sportive nationale, il est créé une fonction de Délégué.e National.e Haut Niveau.

Ce.tte délégué.e est le.la Président.e de la Commission Nationale d'Activité ou son.sa représentant.e. Il.elle agit en étroite relation avec le.la Manager de la discipline.

A9 – 2.2 - Missions du Délégué Haut Niveau

Les missions du.de la Délégué.e National.e Haut Niveau sont identiques à celles des membres du Groupe de Suivi Olympique et paralympiques.

Pour conserver son degré d'expertise dans l'accomplissement de ses missions, le.la Délégué.e National.e du Haut Niveau peut participer à des échéances sportives internationales auxquelles sont inscrites les Équipes de France. Les modalités de participation sont définies dans l'annexe financière. Lors de son déplacement, il peut à la demande du.de la Président.e de la Fédération Française de Canoë Kayak, le.la représenter et à la demande du.de la Manager de la discipline, apporter un soutien logistique au.à la responsable de l'opération.

A9 – 2.3 - Fonctionnement

Le.la Délégué National Haut Niveau, accompagné.e du.de la Manager de la discipline, rencontre au minimum une fois par an, le membre du Bureau Exécutif délégué par le.la Président.e de la FFCK et le.la Directeur.rice Technique National.e. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu sera diffusé à

chaque participant.e.

Le.la Délégué.e National.e Haut Niveau, assisté.e d'une personnalité qualifiée qu'il.elle désigne, se réunit une fois par an, a minima, avec le.la représentant.e du.de la Directeur.rice Technique National.e et le.la Manager de la discipline. À cette occasion, ils échangent sur les principes de sélection de l'année N et réalisent le bilan de l'année N-1.

A9 – 3 – Le Groupe de Suivi Jeunes

A9 – 3.1 - Rôle du Groupe de Suivi Jeunes

La performance des équipes de France de canoë-kayak, qu'elles soient olympiques et paralympiques ou uniquement de haut niveau, nécessite de disposer d'une stratégie spécifiques concernant les jeunes pagayeurs et pagayeurs engagés.es ou pouvant s'engager dans une pratique de Haut niveau.

À cet effet, il est constitué un Groupe de Suivi Jeunes

A9 – 3.2 – Composition du Groupe de Suivi Jeunes

Le Groupe de Suivi Jeune est composé :

- Du.de la Président.e fédéral.e qui préside les réunions du GSJ ;
- De deux membres du bureau exécutif, désignés par le.la Président.e fédéral.e, qui peuvent présider le GSJ en cas d'absence du.de la président.e fédéral.e ;
- Du.de la Directeur.rice Technique National.e, assisté.e le cas échéant de membres de la Direction technique nationale ;
- Des Président.e.s de commissions nationales d'activités concernées ;
- De deux représentant.e.s des athlètes ;
- De deux représentant.e.s des entraîneurs de club ;
- D'un.e président.e de comité régional ;
- D'un.e président.e de comité départemental.

A9 – 3.3 - Missions du Groupe de Suivi Jeunes

Le Groupe de Suivi Jeune a pour mission de :

- Assurer, dans le cadre du projet de performance fédéral, un lien fort entre les équipes de France et l'animation sportive nationale ;
- S'assurer de l'adéquation et la cohérence entre la préparation des équipes de France et la politique sportive de la Fédération en direction des jeunes pagayeurs et pagayeurs ;
- Émettre un avis sur les évolutions réglementaires proposées par les commissions nationales d'activités concernées ayant un impact sur la formation des jeunes pagayeurs et pagayeurs.

A9 – 3.4 - Fonctionnement du Groupe de Suivi Jeunes

Le Groupe de Suivi Jeune se réunit au minimum 2 fois par an, sur proposition du.de la Président.e ou son.sa représentant.e qui établit l'ordre du jour. À l'issue de chaque réunion, un compte rendu sera diffusé à chaque participant.